



SG HEXALYS PLUS N°8



- Ce placement n'est pas garanti et présente un risque de perte en capital.
- Fonds Commun de Placement (FCP) destiné aux investisseurs recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type "actions".
- Durée de placement recommandée : 6 ans, en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé.
- Éligible au compte titres ordinaire et au PEA.

Commercialisation jusqu'au 31 décembre 2014

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SG Hexalys Plus n°8

Commercialisation jusqu'au 31 décembre 2014 (13h) dans le cadre du compte titres ordinaire ou du PEA, sous réserve de l'enveloppe disponible.

En acceptant un risque de perte en capital équivalent à la baisse de l'indice à l'issue des 6 ans, les investisseurs pourront bénéficier d'un gain de 6,35% par année écoulée, en cas de stabilité ou de hausse de l'indice Euro Stoxx 50 (hors dividendes) ou d'une protection du capital en cas de baisse de l'indice de moins de 40%⁽¹⁾ (inclus) à l'échéance.

À qui s'adresse SG Hexalys Plus n°8 ?

SG Hexalys Plus n°8 s'adresse aux investisseurs qui :

- acceptent un **risque de perte en capital** à l'échéance, **en cas de baisse de l'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾ de plus de 40%** par rapport à son *niveau initial*,
- anticipent **une hausse ou une stagnation de l'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾** par rapport à son *niveau initial*,
- recherchent des possibilités de remboursement par anticipation chaque année selon le *niveau annuel* de l'indice.

L'indice de référence des marchés actions de la zone Euro en toute transparence :

L'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾ regroupe les 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées pour leur capitalisation boursière et leur représentativité économique. Il respecte une pondération par pays et par secteur pour être au plus près de la structure économique de la zone Euro. L'indice Euro Stoxx 50 s'est imposé comme la référence principale des marchés actions de la zone Euro. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50.

Comment fonctionne SG Hexalys Plus n°8 ?

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 6 ans :

Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, on observe à la date d'échéance la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾ entre son *niveau final* et son *niveau initial*.

Trois cas peuvent alors se présenter :

■ **Cas défavorable :**

Si l'indice **a baissé de plus de 40%** par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit le **capital net investi⁽³⁾ diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice**. Il subit alors une perte en capital et ne perçoit aucun gain.

■ **Cas médian :**

Si l'indice enregistre une **baisse de moins de 40% (inclus)** par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit le **capital net investi⁽³⁾ soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0,00%**.

■ **Cas favorable :**

Si l'indice est **stable ou en hausse** par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit **138,10% du capital net investi⁽³⁾ soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,51%**.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé de l'année 1 à l'année 5 :

Chaque année, si l'évolution constatée de l'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾ entre son *niveau initial* et son *niveau annuel* est positive ou nulle, le placement se termine et l'investisseur récupère alors **l'intégralité de son capital net investi⁽³⁾ augmenté d'un gain de 6,35% par année écoulée**.

Valeur de remboursement selon l'année d'activation du mécanisme de remboursement anticipé :

Année	1	2	3	4	5
Valeur de remboursement	106,35%	112,70%	119,05%	125,40%	131,75%
Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut	6,23%	6,08%	5,94%	5,79%	5,65%

Le montant remboursé et les Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) cités dans cette brochure sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement dans le cadre du compte titres ordinaire ou du PEA).

(1) À l'échéance, si l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit alors une perte en capital. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, l'investisseur peut également subir une perte en capital. **(2)** Indice calculé hors dividendes. L'indice mentionné dans le présent document (l'"indice") n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro Stoxx 50[®] ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. **(3)** Le capital net investi correspond au montant investi par le client hors droits d'entrée et hors fiscalité applicables au cadre d'investissement. Entre le 1^{er} octobre 2014 et le 8 janvier 2015, la valeur liquidative du fonds sera égale à la valeur liquidative de référence soit 100€. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 8 janvier 2015 (incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit.

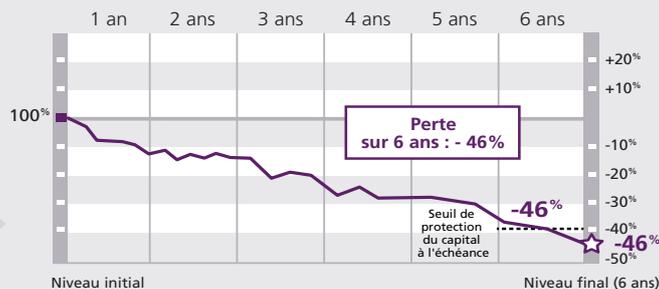
Illustrations du mécanisme du fonds SG Hexalys Plus n°8

> Scénario défavorable : remboursement à l'échéance avec une perte en capital

À l'échéance des 6 ans, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son *niveau initial* (-46%). L'investisseur subit alors une perte de 46% de son capital net investi⁽⁴⁾ (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de -9,73%).

Illustration, pour un investissement net de : 1 000 €
l'investisseur récupère alors : 540 €

► Perte⁽⁵⁾ = 46% x 1 000 € = 460 €
► Remboursement = 1 000 € - 460 € = 540 €



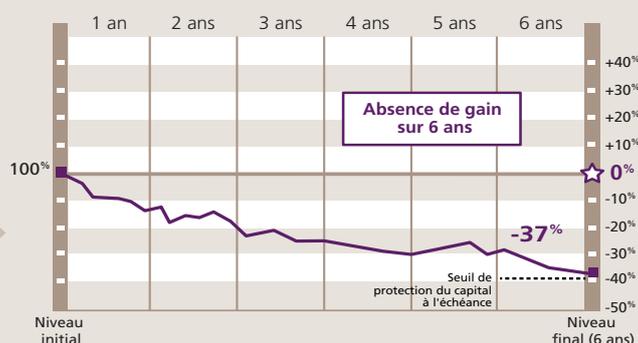
L'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 40% à l'échéance des 6 ans.

► L'investisseur subit alors une perte de 46% du capital net investi⁽⁴⁾ (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de -9,73%).

> Scénario médian : remboursement à l'échéance sans gain en capital

À l'échéance des 6 ans, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de 37% par rapport à son *niveau initial* (-37%). L'investisseur reçoit alors son capital net investi⁽⁴⁾ et ne perçoit aucun gain (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0,00%).

Illustration, pour un investissement net de : 1 000 €
l'investisseur récupère alors : 1 000 €



L'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de 37% (-37%) à l'échéance des 6 ans.

► L'investisseur reçoit alors le capital net investi⁽⁴⁾ (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0,00%).

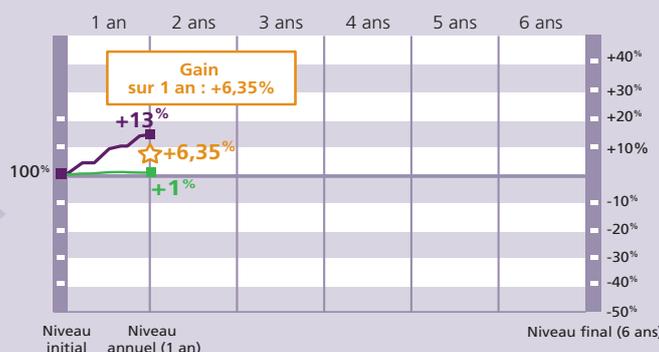
> Scénario favorable : remboursement anticipé automatique avec un gain en capital

À l'issue de l'année 1, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une performance positive par rapport à son *niveau initial*, +13% dans le premier exemple (courbe violette) ou +1% dans le second exemple (courbe verte). Dans ces deux exemples, le fonds est alors remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit le capital net investi⁽⁴⁾ augmenté de 6,35%, soit 106,35% (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 6,23%).

Remarque : dans le **premier exemple** (courbe violette), l'investisseur ne bénéficiera pas d'une hausse de l'indice au-delà de +6,35% du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Illustration, pour un investissement net de : 1 000 €
l'investisseur récupère alors : 1 063,50 €

► Gain brut⁽⁶⁾ = (6,35% x 1) x 1 000 € = 63,50 €
► Remboursement = 1 000 € + 63,50 € = 1 063,50 €

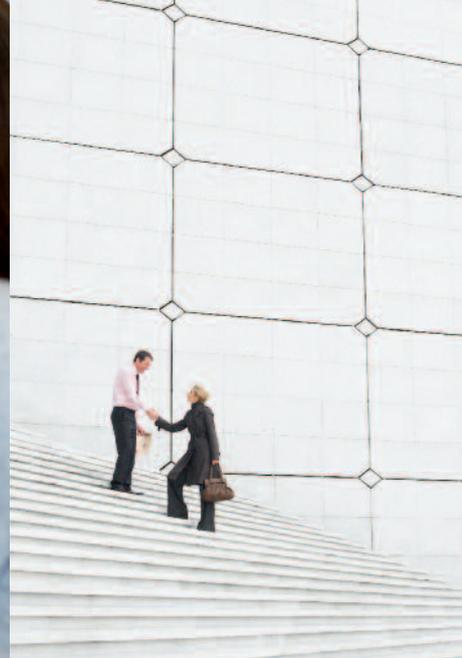


L'indice Euro Stoxx 50 enregistre une performance positive à l'issue de l'année 1 (+13% dans le premier exemple ou +1% dans le second exemple).

► L'investisseur reçoit alors le capital net investi⁽⁴⁾ augmenté de 6,35% par année écoulée, soit 106,35% (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 6,23%).

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du placement. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

(4) Le capital net investi correspond au montant investi par le client hors droits d'entrée et hors fiscalité applicables au cadre d'investissement. Entre le 1^{er} octobre 2014 et le 8 janvier 2015, la valeur liquidative sera égale à la valeur liquidative de référence soit 100 € le 8 janvier 2015. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 8 janvier 2015 (inclusive) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule de produit. (5) À laquelle s'ajoutent les droits d'entrée. (6) Hors droits d'entrée.



Quels sont les avantages de SG Hexalys Plus n°8 ?

- Chaque année, de l'année 1 à l'année 5, on observe le niveau de l'indice Euro Stoxx 50 (*niveau annuel*) par rapport à son *niveau initial*. Si la performance de l'indice est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement par anticipation est activé automatiquement. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence⁽⁷⁾ (hors droits d'entrée) majorée d'un gain de 6,35% par année écoulée, cela pour chaque part détenue.
- À l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50 (calculée entre son *niveau final* et son *niveau initial*) est positive ou nulle par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence⁽⁷⁾ majorée d'un gain de 38,10% (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,51%). Sinon, si l'indice n'a pas baissé de plus de 40%, l'investisseur reçoit l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence⁽⁷⁾ (hors droits d'entrée) soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel brut de 0,00%.

Quels sont les inconvénients de SG Hexalys Plus n°8 ?

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. À l'échéance, si l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur subit alors une perte en capital partielle ou totale.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier entre 1 an et 6 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro Stoxx 50 du fait du mécanisme de plafonnement des gains (6,35% par année écoulée).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions de l'indice Euro Stoxx 50.
- Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la Valeur Liquidative du 8 janvier 2015 (incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficiant de la formule du produit. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, le porteur peut subir une perte en capital.

La souscription doit correspondre aux objectifs et profil d'investisseur du client, ainsi qu'à sa situation patrimoniale et budgétaire, déterminés dans le cadre d'un entretien Épargne Haute Définition.

Ce Fonds Commun de Placement est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'au 15 janvier 2021. En cas de demande de rachat anticipé des parts du fonds, la demande sera exécutée sur la valeur liquidative établie conformément aux conditions de rachat anticipé prévues dans le prospectus du fonds. Le prix de revente sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée à l'échéance du fonds.



(7) Entre le 1^{er} octobre 2014 et le 8 janvier 2015, la valeur liquidative du fonds sera égale à la valeur liquidative de référence soit 100 €. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 8 janvier 2015 (incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficiant de la formule du produit.

en bref

fiche technique du placement

➤ Avertissement	Le FCP SG Hexalys Plus n°8 ⁽⁸⁾ est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance indiquée (15 janvier 2021), le prix de revente sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.
➤ Nature juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
➤ Classification AMF	Fonds à formule
➤ Société de gestion	Société Générale Gestion, société de gestion agréée par l'AMF, filiale d'Amundi Group.
➤ Dépositaire	Société Générale SA
➤ Devise	Euro
➤ Souscripteurs concernés	Tout souscripteur
➤ Eligibilité	Compte titres ordinaire / PEA
➤ Code ISIN	FR0012084671
➤ Période de commercialisation⁽⁹⁾	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2014, 13h inclus pour bénéficier de la formule (sous réserve de l'enveloppe disponible).
➤ Valeur Liquidative de Référence pour le calcul de la performance	100 € (montant hors droits d'entrée). Entre le 1 ^{er} octobre 2014 et le 8 janvier 2015, la valeur liquidative du fonds sera égale à 100 €.
➤ Niveau de la protection à l'échéance du 15 janvier 2021	Absence de garantie du capital à l'échéance et en cours de vie du fonds
➤ Date d'échéance	15 janvier 2021
➤ Dates de remboursement anticipé potentiel	15 janvier 2016 ou 17 janvier 2017 ou 16 janvier 2018 ou 15 janvier 2019 ou 15 janvier 2020.
➤ Durée de placement recommandée	6 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.
➤ Périodicité de la valeur liquidative	Quotidienne chaque jour de bourse ⁽¹⁰⁾
➤ Affectation des revenus	Capitalisation
➤ Minimum de souscription	10 parts
➤ Droits d'entrée	1% maximum de la valeur liquidative pour toute souscription du 1 ^{er} octobre 2014 au 8 janvier 2015 à 13h.
➤ Droits de sortie	Aucun
➤ Frais de gestion + frais indirects⁽¹¹⁾	2,80% annuels maximum TTC. Le montant remboursé à l'échéance est net des frais de gestion et des frais indirects.
➤ Dates⁽¹²⁾ annuelles	Année 1 : 29/12/2015 ; 30/12/2015 ; 04/01/2016 ; 05/01/2016 ; 06/01/2016 - Année 2 : 02/01/2017 ; 03/01/2017 ; 04/01/2017 ; 05/01/2017 ; 06/01/2017 - Année 3 : 29/12/2017 ; 02/01/2018 ; 03/01/2018 ; 04/01/2018 ; 05/01/2018 - Année 4 : 27/12/2018 ; 28/12/2018 ; 02/01/2019 ; 03/01/2019 ; 04/01/2019 - Année 5 : 27/12/2019 ; 30/12/2019 ; 02/01/2020 ; 03/01/2020 ; 06/01/2020.
➤ Niveau initial de l'indice	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates ⁽¹²⁾ des 8, 9, 12, 13 et 14 janvier 2015
➤ Niveau annuel de l'indice	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés sur 5 jours ouvrés entre fin décembre et début janvier de chaque année. Ces dates ⁽¹²⁾ annuelles sont définies dans la partie "dates annuelles" du présent tableau.
➤ Niveau final de l'indice	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates ⁽¹²⁾ des 29, 30 décembre 2020, 4, 5 et 6 janvier 2021.

Nous vous invitons à prendre connaissance des facteurs de risque spécifiques du fonds en vous référant au Document d'Information Clé pour l'Investisseur et à la fiche produit remis par votre Conseiller.

(8) Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce FCP sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Toute souscription doit se faire sur la base du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICl) en vigueur ainsi que de la fiche produit, qui vous seront remis préalablement par votre Conseiller en agence. Le DICl est mis à disposition sur le site particuliers.societegenerale.fr. Le prospectus du fonds est disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller. **(9)** Durant cette période, la valeur liquidative sera égale à 100€. Le fonds sera fermé à toute souscription après le 08/01/2015 à 13h. **(10)** Un jour de bourse est défini comme un jour qui n'est pas un jour férié légal en France et qui n'appartient pas au calendrier de fermeture des marchés Euronext. **(11)** Conformément à l'article 319-9 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Les frais de gestion internes et externes à la société de gestion ainsi que les frais indirects sont détaillés dans le prospectus. **(12)** Ou si ces jours ne sont pas un jour de bourse ouvré, le jour de bourse ouvré suivant.

À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



CONTACTEZ

votre **Conseiller** en agence



CONNECTEZ-VOUS

particuliers.societegenerale.fr

pour prendre rendez-vous



APPELEZ

3933

Du lundi au vendredi
de 8 h à 22 h et le samedi
de 8 h à 20 h, hors jours fériés

Document publicitaire sans valeur contractuelle.

Internet : Gratuit, hors coût de connexion. **3933** : Depuis l'étranger : (+33) 1 76 77 3933 – Tarif au 01/10/2014 : 0,34 euro TTC/min depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine. Depuis un autre opérateur en France ou à l'étranger, tarification selon l'opérateur.

Ce produit est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français. La distribution de ce produit est strictement limitée à la France. En dehors de ce pays, la distribution de ce produit est interdite. Ce document n'a fait l'objet d'aucune approbation par aucune autorité et ce pour aucun pays. Il vous appartient de vérifier que la réglementation qui vous est applicable n'interdit pas l'achat, la vente et/ou la commercialisation dudit produit. Avant d'investir dans ce produit, il vous appartient de procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des risques juridiques, fiscaux et comptables liés à ce type d'investissement, en consultant, si vous le jugez nécessaire, vos propres conseillers et experts professionnels dans ces domaines. Sous réserve du respect des contraintes réglementaires liées à la Directive 2004/39/CE, notamment l'exigence de vérification de l'adéquation du produit à vos besoins, votre expérience, votre profil d'investisseur et votre situation financière, ni le produit, ni Société Générale, ni Société Générale Gestion ainsi que les sociétés qui lui sont liées, et leurs dirigeants et employés respectifs ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou autres résultant de votre investissement ou désinvestissement dans le produit. Nous vous recommandons de vous référer à la section "Profil de Risques" figurant dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du produit. Les informations contenues dans le présent document sont purement indicatives. Ce document peut faire l'objet de modifications de temps à autre sans préavis et doit être lu en liaison avec la version la plus récente du prospectus du produit et du DICI. Le prospectus du fonds est disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller. Toute offre, incitation ou sollicitation ne peut être faite que par la remise du DICI du produit. Ce document, ainsi que son contenu, sont la propriété de Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale ; leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Société Générale.

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

Rédaction de ce document achevée le 15/09/2014.

Société Générale, DCM/CCM - Tour Granite - 75886 PARIS cedex 18, S.A. au capital de 1 006 489 617,50 EUR - 552 120 222 RCS PARIS, Siège Social 29, bd Haussmann, 75009 Paris
Société Générale Gestion - 90 bd Pasteur 75015 Paris - S.A. au capital de 567 034 094 EUR - RCS Paris 491 910 691 - Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP-09000020. Dialogues - Crédit photo : Getty - Réf. : H143847 - Octobre 2014.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.